

# Procédure orientation 3<sup>ème</sup>

## Phase : Intention

### (Notice à conserver)

#### 1. Connexion au téléservice : <https://teleservices.ac-rouen.fr/ts>

La connexion au téléservice se fait au moyen d'un **compte ATEN-EDUCONNECT responsable**, qui permet de saisir les intentions provisoires et d'accuser réception de l'avis donné par le conseil de classe.

Chaque parent d'élève possède un compte ATEN-EDUCONNECT responsable, mais un seul des deux parents peut effectuer les saisies. La connexion avec un compte ATEN élève permet uniquement la consultation des saisies.

Après la connexion, choisir **ORIENTATION** parmi les services proposés à gauche de l'écran.

#### 2. Saisie des intentions provisoires :

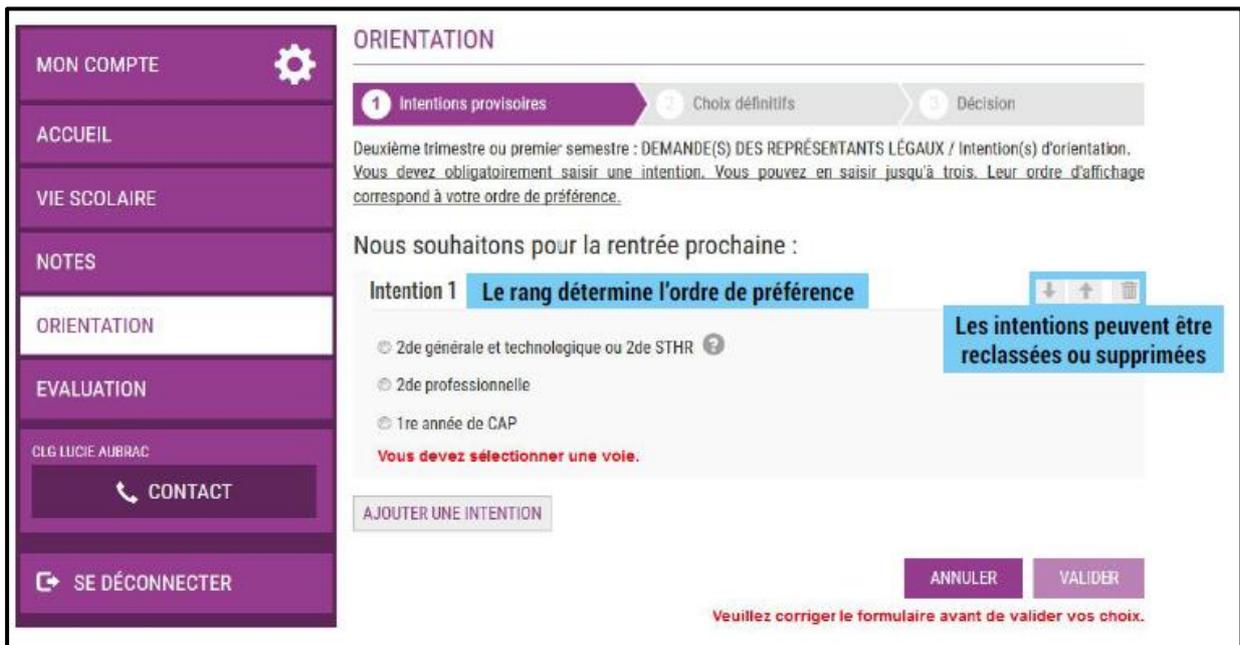
Un seul des responsables légaux de l'élève peut effectuer la saisie des intentions provisoires

- Il doit saisir au moins 1 intention ;
- Il peut saisir jusqu'à 3 intentions : 2<sup>de</sup> générale et technologique-2<sup>de</sup> STHR, 2<sup>de</sup> professionnelle, 1<sup>re</sup> année de CAP
- Le rang détermine l'ordre de préférence ;

SCOLARITÉ SERVICES



Les intentions peuvent être modifiées jusqu'à la fermeture du téléservice par l'établissement **le 15 février 2020**.



**ORIENTATION**

1 Intentions provisoires → 2 Choix définitifs → 3 Décision

Deuxième trimestre ou premier semestre : DEMANDE(S) DES REPRÉSENTANTS LÉGAUX / Intention(s) d'orientation. Vous devez obligatoirement saisir une intention. Vous pouvez en saisir jusqu'à trois. Leur ordre d'affichage correspond à votre ordre de préférence.

Nous souhaitons pour la rentrée prochaine :

Intention 1 **Le rang détermine l'ordre de préférence**

- 2de générale et technologique ou 2de STHR ?
- 2de professionnelle
- 1re année de CAP

**Vous devez sélectionner une voie.**

AJOUTER UNE INTENTION

Les intentions peuvent être reclassées ou supprimées

ANNULER VALIDER

*Veillez corriger le formulaire avant de valider vos choix.*

Si les parents cochent 2<sup>de</sup> GT-2<sup>de</sup> STHR, ils n'ont pas d'autres informations à saisir.

MON COMPTE

ACCUEIL

VIE SCOLAIRE

NOTES

ORIENTATION

EVALUATION

CLG LUCIE AUBRAC

CONTACT

SE DÉCONNECTER

## ORIENTATION

1 Intentions provisoires 2 Choix définitifs 3 Décision

Deuxième trimestre ou premier semestre : DEMANDE(S) DES REPRÉSENTANTS LÉGAUX / Intention(s) d'orientation. Vous devez obligatoirement saisir une intention. Vous pouvez en saisir jusqu'à trois. Leur ordre d'affichage correspond à votre ordre de préférence.

Nous souhaitons pour la rentrée prochaine :

Intention 1

2de générale et technologique ou 2de STHR **Info-bulle : il est spécifié ce que signifie STHR**

2de professionnelle

1re année de CAP

AJOUTER UNE INTENTION

ANNULER VALIDER

Si les parents cochent 2<sup>de</sup> PRO ou 1<sup>re</sup> année de CAP,

- Ils peuvent préciser le métier ou la formation qui intéresse leur enfant : il s'agit d'un champ libre dans lequel les parents peuvent noter ce qu'ils souhaitent ; il n'est ainsi pas nécessaire qu'ils connaissent parfaitement l'intitulé de la spécialité professionnelle ou de la famille de métiers ;
- Cela permet à l'établissement d'avoir une indication pour travailler le projet d'orientation de l'élève.

Les parents ont la possibilité de cocher à la fois le statut scolaire et le statut d'apprenti.

MON COMPTE

ACCUEIL

VIE SCOLAIRE

NOTES

ORIENTATION

EVALUATION

CLG LUCIE AUBRAC

CONTACT

SE DÉCONNECTER

## ORIENTATION

1 Intentions provisoires 2 Choix définitifs 3 Décision

Deuxième trimestre ou premier semestre : DEMANDE(S) DES REPRÉSENTANTS LÉGAUX / Intention(s) d'orientation. Vous devez obligatoirement saisir une intention. Vous pouvez en saisir jusqu'à trois. Leur ordre d'affichage correspond à votre ordre de préférence.

Nous souhaitons pour la rentrée prochaine :

Intention 1

2de générale et technologique ou 2de STHR

2de professionnelle

1re année de CAP

Vous pouvez préciser le métier ou la formation qui intéresse votre enfant :

Métier ou formation

Sous statut scolaire  Sous statut d'apprenti

AJOUTER UNE INTENTION

ANNULER VALIDER

### 3. Validation des intentions provisoires :

Un récapitulatif est affiché après la validation de la saisie des intentions provisoires,

**ORIENTATION**

1 Intentions provisoires 2 Choix définitifs 3 Décision

Deuxième trimestre ou premier semestre : DEMANDE(S) DES REPRÉSENTANTS LÉGAUX / Intention(s) d'orientation.

Nous souhaitons pour la rentrée prochaine :

**Intention 1** : 2de générale et technologique ou 2de STHR

**Intention 2** : 2de professionnelle  
Métier ou formation : Pâtisserie

**Intention 3** : 1re année de CAP  
Métier ou formation : Boulangerie

Vos intentions ont bien été validées. Un e-mail de confirmation va vous être envoyé, si une adresse électronique valide est indiquée dans votre fiche de renseignements. Si ce n'est pas le cas, vous pouvez la compléter à partir du portail Scolarité Services. Vous pouvez encore faire des modifications jusqu'à la fermeture du service.

**Il reste possible de modifier les intentions jusqu'à la fermeture du téléservice par l'établissement (à la date arrêtée par le chef d'établissement, en fonction du calendrier académique et des dates des conseils de classe).**

[MODIFIER](#)

**Seul le parent ayant effectué la saisie peut faire des modifications.  
Les intentions saisies sont en lecture seule pour le second parent et l'élève.**

Un e-mail récapitulatif est envoyé au parent ayant effectué la saisie, lorsque celui-ci se déconnecte de sa session :

Bonjour,

Suite à la démarche que vous avez effectuée en ligne le 07/11/2019 à 12:38:09, nous vous confirmons par cet email que vos intentions provisoires ont bien été enregistrées.

En voici le récapitulatif :

- **Intention 1** : 2de générale et technologique ou 2de STHR
- **Intention 2** : 2de professionnelle

Spécialité(s) ou famille(s) de métiers : Mécanique

Sous statut d'apprenti

- **Intention 3** : 1re année de CAP

Spécialité(s) : Carrosserie

Sous statut scolaire

Vous pouvez encore faire des modifications jusqu'à la fermeture du service Orientation.

Si le parent ne valide pas les intentions saisies, celles-ci ne seront pas enregistrées, il ne recevra pas d'e-mail récapitulatif et le conseil de classe ne pourra pas exprimer d'avis provisoire

#### **4. Consultation et accusé de réception de l'avis provisoire du conseil de classe :**

Les parents peuvent consulter l'avis provisoire du conseil de classe pour chaque intention. Le parent ayant saisi les intentions doit accuser réception de cet avis, en cochant la case puis en validant sa saisie.

Pour toute demande n'hésitez pas à nous contacter :

Question technique : Secrétariat de Direction

Question orientation :

Professeur principal de l'élève

ou

Mme RAMET psychologue de l'Education Nationale en charge de l'orientation. (Le vendredi)

Désaccord entre les parents/avis du conseil de classe : Chef d'établissement

Tel : 02.35.04.64.90